

Ambition et progrès de Tarkett en matière d'économie circulaire et de changement climatique

Publication de la Déclaration de Performance Extra-Financière 2019, portant sur la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise

PARIS-LA DEFENSE, 15 AVRIL 2020 – Tarkett, un leader mondial de solutions innovantes et durables de revêtements de sol et de surfaces sportives, a publié son rapport sur la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE), connu désormais sous le nom de «Déclaration de la Performance Extra-Financière» (DPEF). Entièrement audité par un organisme tiers indépendant, KPMG, ce rapport met en évidence l'engagement de Tarkett en matière d'économie circulaire et illustre les initiatives mises en place pour non seulement réduire son empreinte environnementale, mais également contribuer de manière positive aux défis sociétaux mondiaux. [Télécharger le rapport RSE](#)

“En 2019, nous avons lancé notre nouveau plan stratégique "Change to Win", qui place l'économie circulaire au cœur de notre stratégie » explique Fabrice Barthélemy, Président du Directoire de Tarkett.

« Chez Tarkett, nous sommes convaincus que nous avons un rôle à jouer pour changer la donne dans notre industrie avec l'économie circulaire - un modèle vertueux pour faire face à la raréfaction des ressources et à l'urgence climatique. Je suis particulièrement fier de l'avancée majeure que nous avons réalisée l'année dernière pour recycler en intégralité les différents composants des dalles de moquette commerciale en Europe avec notre partenaire Aquafil.

L'économie circulaire est un défi majeur pour nous et pour l'ensemble du secteur de la construction notamment en matière d'éco-conception des produits et de services de recyclage. Je suis convaincu que l'engagement de l'ensemble des acteurs permettra d'accélérer la transition vers l'économie circulaire. La crise actuelle nous rappelle douloureusement la nécessité d'une économie plus inclusive et respectueuse des ressources, du climat et de la biodiversité. »

Les chiffres clés RSE 2019 illustrent les progrès réalisés dans différents domaines, en comparaison avec les objectifs fixés pour 2020, 2025 ou 2030 (voir pages suivantes).

Le développement durable chez Tarkett: Nos progrès en 2019



RESPECTER LES RESSOURCES GRÂCE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



DES MATÉRIAUX RENOUVELABLES, ABONDANTS OU RECYCLÉS

67 %

des matières premières ne contribuent pas à l'épuisement des ressources
Objectif 2020 : 75 %



RESSOURCES RECYCLÉES

126 000

tonnes de matériaux recyclés utilisés comme matières premières

12 %

de nos matières premières sont des matériaux recyclés (en volumes achetés)
Objectif 2030 : 30 %



ÉNERGIE RENOUVELABLE

28 %

de la consommation d'énergie est issue d'énergies renouvelables



COLLECTE DE REVÊTEMENTS DE SOL

105 000

tonnes de revêtements de sols collectées de 2010 à 2019 dans le cadre du programme de collecte et de recyclage ReStart® en Europe, Brésil et en Amérique du Nord



CONSOMMATION D'EAU

-50 %

versus 2010 (intensité l/m²)



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

-15 %

versus 2010

(Scope 1 & 2 intensité kg CO₂e/m²)

Objectif 2020 : -20 % vs 2010

Objectif 2030 : -30 % vs 2020

243 000 tonnes de CO₂
(émissions de CO₂, scope 1 & 2 en 2019)



RÉDUCTION DU CO₂ GRÂCE AUX MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉES

~270 000

tonnes de CO₂ évitées* correspondant à ~126 000 tonnes de ressources recyclées au lieu d'utiliser des matières premières vierges et d'envoyer les déchets en incinération
(*estimation pour une partie du scope 3)



UTILISER DES MATÉRIAUX DE QUALITÉ POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT



98 %

de nos matières premières sont évaluées par un organisme tiers pour leur impact sur la santé des personnes et l'environnement selon les critères Cradle to Cradle®

Objectif 2020 : 100 %



98 %

de nos revêtements de sol ont de faibles taux d'émissions de composés organiques volatils (COV)

Objectif 2020 : 100 %



100 %

de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, en Serbie et en Chine utilisent une technologie de plastifiant sans phtalate à fin 2019*

74 %

de nos revêtements de sol en vinyle sont sans phtalate à l'échelle mondiale*

Objectif 2020 : 100 %

* Excepté contenu recyclé pour certains produits et pays

** Contribution de Tarkett Cares: valeur des dons de produits et financiers et les heures des salariés

RESPECTER ET DÉVELOPPER LES ÉQUIPES



2,19

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt FR1†

Objectif 2025 : 1,0



65 %

des postes de management pourvus par des candidats internes

Objectif 2025 : 70 %



27 %

des managers sont des femmes

30 %

des cadres dirigeants sont des femmes

SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LES INITIATIVES MONDIALES



1 400

salariés impliqués dans **180** initiatives, représentant **920** jours de travail et **700 000 €** de contribution**



31 000

professionnels ou élèves formés aux métiers de soliers ou aux techniques de pose de 2012 à 2019

Contribuer aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies.

Respecter les 10 principes des Nations Unies.

Construire un modèle d'économie circulaire.

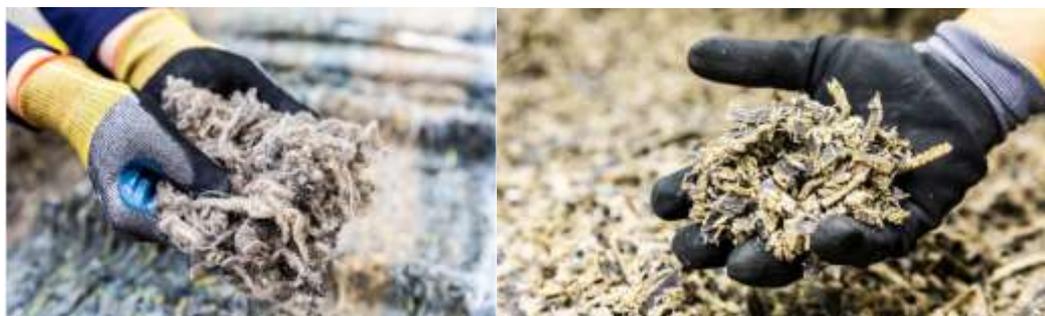
Etude de cas 2019 en faveur de l'économie circulaire :

Un partenariat innovant pour boucler la boucle du cycle de vie des dalles de moquette commerciale en Europe

En novembre 2019, Tarkett a réalisé une avancée majeure en faveur de l'économie circulaire en bouclant totalement la boucle du cycle de vie des dalles de moquette commerciale en Europe grâce à un partenariat inédit avec l'entreprise Aquafil. Cette avancée est le résultat d'une collaboration intense entre les deux entreprises depuis plusieurs années. Tarkett a également réalisé des investissements importants sur son site de production et son centre de recyclage de dalles de moquette de Tarkett à Waalwijk, aux Pays-Bas.

Le nouveau centre de recyclage permet désormais de générer deux flux de matériaux (la fibre et la sous-couche de dalles moquette), pour ensuite les recycler et les transformer en matières premières secondaires de haute qualité pour la production de nouvelles dalles de moquette. En effet, Tarkett a développé une technologie innovante permettant de séparer les deux principaux composants des dalles de moquette - la sous-couche et la fibre textile, tout en conservant une pureté de fil de plus de 95 %. Ce niveau de pureté est essentiel pour garantir que le fil de polyamide 6 (PA6) puisse être recyclé par Aquafil et transformé ensuite en fil de nylon régénéré ECONYL®.

La dalle de moquette composée d'une sous-couche EcoBase® et de fil de nylon PA6 est recyclable à 100 %. Par ailleurs, recycler les dalles de moquette composées d'une sous-couche EcoBase® et de fil ECONYL® permet de réduire les émissions de CO2 de 84 % par rapport à l'incinération¹. Tarkett est ainsi le seul fabricant de moquettes en Europe à disposer de preuves vérifiées de la production en économie circulaire de dalles de moquette, comme l'attestent les Déclarations Environnementales Produits pour les dalles avec sous-couches EcoBase®.



(Gauche) : Fil de nylon de haute pureté (95%) généré au centre de recyclage de Tarkett à Waalwijk, Pays Bas, avant d'être envoyé à Aquafil.
(Droite) : Sous-couche EcoBase séparée de la dalle de moquette et recyclée pour la production de nouvelle sous-couche.

###

A propos de Tarkett

Riche de 140 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros en 2019. Offrant une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets et stratifiés, gazons synthétiques et pistes d'athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec plus de 12 500 collaborateurs et 33 sites industriels, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l'habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé dans une démarche d'économie circulaire, le Groupe met en place une stratégie d'éco-innovation inspirée des principes Cradle to Cradle®, tout en contribuant au bien-être des personnes et en préservant le capital naturel. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémorique : TKTT) et figure dans les indices suivants : SBF 120 et CAC Mid 60. www.tarkett.com

Contact Relations Investisseurs

Tarkett – Emilie Megel – emilie.megel@tarkett.com

Contacts Médias

Tarkett - Véronique Bouchard Bienaymé - communication@tarkett.com
Brunswick - tarkett@brunswickgroup.com - Tel.: +33 (0) 1 53 96 83 83

¹ Uniquement sur la base de l'étape de fin de vie au Centre de Recyclage des Moquettes de Tarkett, pour le même produit, vérifié en externe par Bureau Veritas